CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e réunion du Comité permanent

Reprise de la session

Gland, Suisse, 23 au 27 mai 2022

**SC59/2022 Doc.7.2**

**Rapport du Groupe de travail sur la gestion**

**Actions demandées :**

Le Comité permanent est invité à prendre bonne note de l’avancée des travaux du groupe de travail sur la gestion depuis la 59e réunion du Comité permanent en juin 2021.

**Historique**

1. Le rapport du Groupe de travail sur la gestion présenté en juin 2021 à la 59e réunion du Comité permanent (SC59) figure dans le document SC59 Doc.7, *Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la gestion du 14 juin 2021.*

**Réunions du Groupe de travail sur la gestion**

2. Suite aux décisions SC59-04, SC59-05, SC59-06 et SC59-07[[1]](#footnote-1) du Comité permanent relatives aux travaux du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), une réunion en ligne a été organisée le 13 janvier 2022. Les participants ont noté que le GEST avait accompli des progrès satisfaisants dans l’exécution des tâches hautement prioritaires prévues dans son plan de travail actuel. Le Groupe de travail sur la gestion a conseillé le GEST sur la poursuite de ses travaux, sur la poursuite de la mise en œuvre des activités additionnelles proposées pour 2022 et sur la poursuite de ses travaux sur la tâche *ad hoc* sur le critère 6, ainsi que sur l’élaboration des priorités futures, en tenant compte des orientations fournies par le Groupe de travail sur la gestion et avec l’appui du Secrétariat, et en veillant à ce que les tâches soient achevées avant la date limite de soumission au Secrétariat des documents pour la reprise de la session de la SC59 (23 février 2022). Le procès-verbal de la réunion figure à l’annexe 1 du présent document.

3. Un rapport actualisé sera présenté par le Président du Groupe de travail sur la gestion à la reprise de la session de la SC59, conformément aux résultats des débats de sa réunion du 23 mai.

**Annexe 1**

**Procès-verbal de la réunion** (par vidéoconférence) **du Groupe de travail sur la gestion du 13 janvier 2022**

Participants :

*Membres du Groupe de travail sur la gestion - Parties contractantes :* Australie, Émirats arabes unis (président), États-Unis d’Amérique, Iran, Mexique, Suède, Suisse, Uruguay,

*Membres de Parties non contractantes*:Président du GEST, ancien Président du GEST, représentant d’une OIP (WWT),

*Secrétariat :* Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint, Conseiller principal et Directeur, Sciences et politiques.

**Historique**

1. Le Groupe de travail sur la gestion s’est réuni quatre fois au cours de la période triennale en cours : le 21 novembre 2019, le 10 juin 2020, le 2 novembre 2020 et le 14 juin 2021, pour superviser et conseiller le Groupe d’évaluation scientifique, technique et scientifique (GEST) et le Groupe de surveillance des activités de CESP.
2. La réunion du 14 juin 2021 a notamment examiné les travaux du GEST en rapport avec les tâches hautement prioritaires de son plan de travail, la tâche *ad hoc* sur l’utilisation du critère 6 dans la désignation des zones humides d’importance internationale et les priorités futures du GEST pour la prochaine période triennale, sur la base des informations présentées dans les documents [SC59 Doc.25 Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique](https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc25-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique) et [SC59 Doc.26 Projet de résolution sur l’application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2022-2024](https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc26-projet-de-resolution-sur-lapplication-future-des-aspects-scientifiques-et). À la suite de cela, la SC 59 a adopté un certain nombre de décisions fournissant des orientations au GEST ([Décisions SC59-04, 05, 06 and 07](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent-21-25-juin-2021)).

**Réunion du 13 janvier 2022**

1. Le président souhaite la bienvenue aux participants à la réunion.
2. La Secrétaire générale explique que l’ordre du jour proposé pour la réunion est que le Groupe de travail sur la gestion assure le suivi des progrès accomplis dans les travaux du GEST en réponse aux décisions du Comité permanent et fournisse des orientations au GEST, en focalisant sur trois points : les progrès réalisés par le GEST dans l’exécution des tâches hautement prioritaires dans le cadre de son plan de travail actuel ainsi que des tâches *ad hoc*; les tâches additionnelles que le GEST pourrait entreprendre au cours de la présente période triennale ; et la poursuite de l’élaboration des priorités du GEST pour la prochaine période triennale. Elle attire l’attention sur les documents distribués avant la réunion qui concernent chacun de ces points.

Progrès réalisés dans les tâches hautement prioritaires et les tâches *ad hoc* du GEST (suite aux [décisions SC59-04 et 05](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent-21-25-juin-2021))

1. Le Président du GEST indique que les travaux du GEST relatifs aux tâches hautement prioritaires ont été achevés, et note la réussite du lancement le 15 décembre 2021, de l’édition spéciale 2021 du Global Wetlands Outlook. Il fait ensuite le point sur les travaux relatifs à la tâche *ad hoc* sur le critère 6, soulignant que le projet de document distribué répond aux observations formulées à la dernière réunion du Groupe de travail sur la gestion, mais que les travaux sont toujours en cours.
2. Le Secrétariat indique que les matériels concernant le carbone bleu et les tourbières (tâches 2.2 et 5.1 du plan de travail du GEST) avaient été distribués avant la COP 26 de la CCNUCC en raison de leur pertinence pour les négociations. Ces matériels, ainsi que ceux sur l’agriculture (tâche 1.2), en sont aux derniers stades de la production et seront diffusés prochainement dans toutes les langues de la Convention, et les plans de lancement seront communiqués.
3. Le Secrétariat note par ailleurs que, bien que le GEST ait traité des orientations du Groupe de travail sur la gestion et du Comité permanent en relation avec la tâche *ad hoc* sur le critère 6, il pourrait être nécessaire de fournir des éclaircissements supplémentaires concernant la voie à suivre recommandée, notamment pour faire en sorte qu’elle puisse être appliquée aux activités quotidiennes du Secrétariat dans l’examen des désignations et mises à jour des sites. Le Secrétariat continuera à cet égard de collaborer avec le GEST et de l’appuyer.
4. Le Groupe de travail sur la gestion prend bonne note des progrès réalisés dans l’application de la décision SC59-05. Des questions sont soulevées quant à savoir s’il existe des données régionales ou des données sur les voies de migration pour les Amériques, comme il en existe pour certaines voies migratoires en Asie, en Afrique et en Europe, et si cela pouvait apparaître dans le document, ainsi que sur la question de savoir si les systèmes nationaux de suivi et la documentation parallèle pourraient être utilisés comme sources de données alternatives, sachant que toutes les données démographiques ne sont pas publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture.
5. Le Président du GEST précise que l’examen systématique des populations ne concerne que deux voies migratoires. C’est avec prudence que doivent être utilisées les données provenant des systèmes nationaux de surveillance, car les populations d’oiseaux migrateurs franchissent les frontières. Les données provenant des initiatives sur les voies migratoires sont utiles à cet égard, ainsi qu’en l’absence d’estimations mondiales à jour, mais elles ne constituent pas une estimation de la population mondiale. Le GEST poursuivra ses travaux sur ce point et présentera ses directives à la reprise de la session de la SC59.

Tâches additionnelles à entreprendre par le GEST au cours de la présente période triennale ([Décision SC59-06](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent-21-25-juin-2021))

1. Le président du GEST donne un bref aperçu des tâches additionnelles proposées, notant que celles-ci sont conformes aux suggestions précédemment formulées lors de la réunion du Groupe de travail sur la gestion du 14 juin 2021. S’appuyant sur la tâche 1.7 du plan de travail actuel, le GEST établira le cahier des charges pour une évaluation globale complète des lacunes dans le réseau des sites Ramsar, laquelle sera entreprise au cours de la prochaine période triennale. Un sous-groupe du GEST a été créé à cette fin. Les travaux supplémentaires sur le carbone bleu sont dirigés par M. Siobhan Fennessy et concerneront notamment l’élaboration d’orientations sur la priorisation des efforts de restauration de l’écosystème côtier de carbone bleu, l’examen des données et modèles existants sur les stocks et les flux de carbone et l’analyse des inventaires nationaux des zones humides en tant qu’outils d’appui à l’actualisation des comptes de gaz à effet de serre et des contributions déterminées au niveau national (CDN). Le GEST procédera également au besoin à l’examen de l’actuel plan stratégique et à l’élaboration du prochain.
2. Le Secrétariat note que le budget administratif du GEST pour 2022 et le budget non administratifs prévus pour les travaux du GEST sur le carbone bleu pourront être affectés à ces activités, selon les besoins.
3. Les membres du Groupe de travail sur la gestion expriment leur soutien aux activités proposées. Pour ce qui concerne l’analyse des lacunes, des suggestions sont formulées qui visent à assurer la prise en compte des aspects biogéographiques et à envisager l’identification des sites favorisant ou facilitant l’adaptation aux changements (climatiques) prévus. Dans ce contexte, il serait également important d’encourager les Parties contractantes à actualiser les rapports RSIS afin de permettre une meilleure évaluation/analyse. S’agissant du carbone bleu, les travaux du GEST sur la note d’information récemment préparée sont salués, et il est suggéré que le GEST envisage également de mener des travaux sur les vasières intertidales en tant qu’écosystèmes de carbone bleu, et sur la finance carbone et l’élaboration d’orientations appropriées à cet égard.
4. Le Président du GEST prend note des observations, dont certaines seront mieux traitées dans le cadre de la discussion sur les priorités du GEST pour la prochaine période triennale.

Poursuite de l’élaboration des priorités du GEST pour la prochaine période triennale *(*[*Décision SC59-07*](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent-21-25-juin-2021)*)*

1. Le président du GEST indique que les discussions sur les priorités futures étaient en cours, et qu’un certain nombre de révisions et mises à jour avaient été apportées au document distribué avant la réunion du Groupe de travail sur la gestion. Il s’agissait notamment d’affiner les activités et résultats potentiels, ainsi que le niveau des priorités. Il note que certains aspects du document n’ont pas encore été examinés en détail.
2. Le Secrétariat demande des éclaircissements sur la structure du document, en suggérant qu’il pourrait présenter les activités prioritaires potentielles par domaines d’activités thématiques, et qu’il pourrait être nécessaire de modifier quelque peu les domaines d’activités thématiques dans l’attente d’un examen plus approfondi au GEST.
3. Les membres du Groupe de travail sur la gestion expriment leur soutien aux travaux du GEST et remercient le président pour les progrès réalisés. Ils insistent sur l’utilisation de l’échelle complète de classement des priorités, notant que si tous les points de la liste sont considérés comme importants, il est nécessaire d’établir un ordre des priorités afin d’établir un plan de travail réaliste. La participation à l’élaboration du prochain plan stratégique doit être considérée comme une priorité future du GEST. Il est également noté que les priorités du GEST pour la prochaine période triennale doivent, le cas échéant, tenir compte du Cadre mondial pour la biodiversité. Des commentaires positifs sont également formulés concernant la structuration du document par domaines d’activités thématiques.
4. Le Président du GEST confirme que les orientations du Groupe de travail sur la gestion seront prises en compte dans le cadre de l’élaboration des priorités du GEST pour la prochaine période triennale, et que le GEST coopère avec le Secrétariat sur la question.

Résumé du GEST

1. Le Groupe de travail sur la gestion recommande au GEST de poursuive ses travaux avec le soutien du Secrétariat, en application de la décision SC59-06, dans les domaines suivants :
2. poursuivre la mise en œuvre des tâches additionnelles proposées pour 2022, en tenant compte des points soulevés par le Groupe de travail sur la gestion, comme il est indiqué ci-dessus ;
3. poursuivre les travaux sur la tâche *ad hoc* sur le critère 6, ainsi que sur l'élaboration des priorités futures, en tenant compte des orientations fournies par le Groupe de travail sur la gestion, et veiller à ce que les tâches soient achevées avant la date limite de soumission des documents SC59.2 au Secrétariat (23 février 2022).

Questions diverses

1. La Suède rappelle qu’il est important que le processus de recrutement d’un nouveau Secrétaire général ne soit pas retardé davantage. La Suède souhaite que des mesures soient prises immédiatement à ce sujet, notant que cette demande avait été formulée dès le 15 novembre 2021 et qu’aucun progrès n’a encore été enregistré. Aucune autre opinion n’est exprimée.

Clôture de la réunion

1. La Secrétaire générale remercie le Président du GEST pour les progrès réalisés, reconnaissant que beaucoup de travail de haute qualité a été accompli en dépit des nombreux défis posés par la pandémie.
2. Le Président du GEST remercie les membres du Groupe de travail pour les conseils utiles qu’ils ont fournis et le Secrétariat pour son soutien utile aux travaux du Groupe.
3. Le Président clôt la réunion en remerciant les membres du Groupe de travail sur la gestion pour leurs contributions, le GEST pour son travail et le Secrétariat pour son soutien au GEST.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent-21-25-juin-2021> [↑](#footnote-ref-1)